

# Programme opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020 - Axe 2

31 décembre 2020

## Départements concernés :

---

Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort

## Objet

---

Axe 2 : promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société (10,3 M€ de FEDER).

Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté.

## Vous voulez

---

Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté.

### **Education :**

- Généralisation des espaces numériques de travail (ENT)
- Consolidation de la plateforme ENT régionale (développement et intégration de modules applicatifs...)
- Développement des ressources numériques innovantes (serious games...)
- Développement des learning centers de l'innovation pédagogique et de l'enseignement immersif à distance,
- Mise en place d'un e-portfolio de compétences tout au long de la vie

### **Santé :**

- Appui à la prise en charge d'affection à distance (malades chroniques..) et alternatives à l'hospitalisation,
- Amélioration des systèmes de communication, modernisation des systèmes d'information et dématérialisation des documents,
- Mutualisation des outils communs (annuaires patients et professionnels de santé...)

### **Qualité et proximité de l'action publique et des relations usagers-administration :**

- Mise en place de solutions de dématérialisation dans les collectivités,
- Déploiement coordonné de dispositifs de visio-guichets
- Mise en place d'une plateforme régionale mutualisée d'information géographique (IDG)
- Information en temps réel sur les transports en commun publics, billettique...

**Culture :**

- Appui à la numérisation du patrimoine,
- Aide au développement d'outil de médiation culturelle,
- Appui à la création numérique culturelle,
- Soutien à la création de services facilitant les usages culturels (application pour matériels mobiles, portails de diffusion)
- Aide à l'équipement de conservation pérenne des fichiers numériques

## Ce qu'il faut savoir

---

Le dépôt des dossiers se fait auprès de la Direction Europe et Rayonnement international, avant la fin de réalisation du projet. Pour éviter l'inéligibilité totale ou partielle des dépenses, il est conseillé de déposer le dossier le plus en amont possible du projet.

Lien vers le dossier de demande : <http://www.europe-en-franche-comte.eu/Documents-utiles/Programmes-2014-2020/PO-FEDER-FSE>